

CONSEIL DE RÉDACTION

ALAIN BEAUPRÉ
Great-West

JEAN-DANIEL CÔTÉ

Mercer

CLAUDINE DUCHARME
Watson Wyatt Canada

KARRINA DUSABLON
Desjardins Sécurité financière

PATRICK FOURNELL
McLean Budden

JEAN-GUY GAUTHIER
Standard Life

JOÉ HARVEY
Groupe AST

TONY IOANNA
Aon Conseil

JEAN-GRÉGOIRE MORAND
Normandin Beauty

Le Conseil de rédaction est un comité consultatif destiné à fournir au rédacteur en chef une variété d'idées et d'opinions sur les différentes questions qui touchent les promoteurs de régimes au Québec. Les membres siègent au Conseil pour des termes d'un à deux ans. Le Conseil se réunit régulièrement afin de permettre à *Avantages* de fournir aux promoteurs de régimes une vaste gamme de solutions aux problèmes qui les confrontent dans leurs activités professionnelles.

Avantages reçoit, de temps à autre, des commentaires et des documents (y compris des lettres à l'éditeur) non sollicités. *Avantages*, ses sociétés affiliées et cessionnaires peuvent utiliser, reproduire, publier, rééditer, distribuer, garder et archiver ces soumissions en tout ou en partie sous quelque forme ou sur quelque support que ce soit, sans aucune rémunération de quelque nature.

CONVENTION DU SERVICE POSTE-PUBLICATIONS NO 40070230

RETOURNER LES ARTICLES NON DISTRIBUABLES À :
Rogers Media, One Mount Pleasant Rd. Toronto, Ontario, M4Y 2Y5

Publié au Canada par les Éditions Rogers Média Inc.,
One Mount Pleasant Rd., Toronto, Canada M4Y 2Y5.
Téléphone : (416) 764-2000.

Bureaux : suite 311, 151 Sparks Street, Ottawa, K1P 5E3.
Téléphone : (613) 236-0895;

1200, avenue McGill College, Montréal, H3B 4G7.
Téléphone : (514) 843-2510;

Suite 900 Melville St. Vancouver V6E 3V6.
Téléphone : (604) 683-8754.

Tarifs d'abonnement (incluant *Benefits Canada*) : Canada, 105 \$ par année, deux ans 152 \$, trois ans 183 \$. Tous les autres pays, 241 \$ par année. Prix au numéro : Canada 19 \$, ailleurs 29 \$; publication du répertoire annuel de *Benefits Canada* en août et décembre : Canada 45 \$, ailleurs 55 \$. Tarifs de groupe : six abonnements ou plus 82 \$ chacun par année. Commande en vrac 75 \$. *Benefits Canada* est publié mensuellement (12 fois l'an). *Avantages* est un supplément de *Benefits Canada* publié neuf fois l'an : février, mars, avril, mai, juin, septembre, octobre, novembre et décembre.

Indexé par le Canadian Business Index ISSN 1196-8915
Copyright ©2010 Rogers Media Inc.
T.P.S. No R103439444



LES ÉDITIONS ROGERS MÉDIA INC.

ANTHONY P. VINER
Président et chef de la direction

LES ÉDITIONS ROGERS LIMITÉE

BRIAN SEGAL
Président et chef de la direction

JOHN MILNE
Premier vice-président du Groupe des publications d'affaires et professionnelles

MICHAEL FOX
Premier vice-président, Distribution et développement

PAUL WILLIAMS
Vice-président du Groupe des publications d'affaires et professionnelles

IMMEE CHEE WAH
Vice-présidente

PATRICK RENARD
Vice-président

ÉDITORIAL

par Alexandre Daudelin



Un défi de taille !

LES QUÉBÉCOIS PRENNENT leur retraite trop tôt et cela aura des répercussions néfastes pour l'économie du Québec si on ne fait rien, selon Claude Castonguay, père de l'assurance-maladie.

Lors de la publication du rapport intitulé *La longévité : une richesse*, rendu public par le CIRANO, M. Castonguay, co-auteur du rapport, a déclaré qu'il est impératif de mettre en valeur tout le potentiel que présente l'amélioration de la longévité chez les travailleurs plus âgés. L'étude montre notamment l'urgence d'agir puisqu'une croissance anémique de notre économie aurait un impact négatif sur les finances publiques de la province avec l'apparition de déficits structurels.

Le Québec se distingue pour la mise à la retraite hâtive (60,5 ans en moyenne). De fait, selon Statistique Canada, en 2008, 39,7 % des Québécois de 60 à 64 ans travaillaient encore, alors que la moyenne canadienne se situait à 48,1 %. Parmi les pays industrialisés, seuls les Français prennent leur retraite de façon plus prématurée que nous.

Cela ne veut pas dire pour autant qu'il soit nécessaire d'élever l'âge de la retraite à 67 ans, comme l'ont fait certains pays européens de manière graduelle. Toutefois, un changement d'attitude s'impose, en revoyant les conventions collectives et les formules de calcul employées par les régimes de retraite, pour rendre plus avantageux le report de la retraite. Les formules utilisées ont souvent été élaborées, il y a une quarantaine d'années. Elle ne correspond plus à la réalité d'aujourd'hui; l'espérance de vie ayant grimpé de 12 ans lors des 50 dernières années.

Il faut s'inquiéter de la décroissance de la population active au Québec. D'ici cinq ans, les départs à la retraite ne seront plus compensés par l'arrivée de nouveaux travailleurs, réduisant ainsi la croissance de l'économie. Les recettes de l'État iront donc en diminuant, ce qui mettra en péril le maintien de certains programmes de santé, de services sociaux et de sécurité du revenu. Sur le plan individuel, une baisse du PIB risque également de réduire la croissance des salaires.

Selon les prévisions, quelque 700 000 emplois seront à combler d'ici 2012 au Québec. Face à une telle pénurie, nous devons accroître la participation des travailleurs plus expérimentés pour qu'ils participent activement à l'économie.

L'adoption de la loi sur la retraite progressive, en juin 2008, par le ministre Hamad, se veut un point de départ intéressant, mais il faudra aller plus loin, en encourageant l'employabilité des 55-65 ans. Le gouvernement du Québec doit également montrer l'exemple, en cessant d'inciter la mise à la retraite hâtive.

Il faut absolument garder plus de gens sur le marché du travail, ceux qui le désirent bien sûr. Pour y arriver, il faudra adopter une politique du vieillissement actif qui favorise le report de la retraite, notamment via des incitatifs sur le plan fiscal ou des aménagements du temps de travail plus flexibles. Il faudra compter sur l'implication non seulement du gouvernement, mais aussi des associations patronales et syndicales ainsi que des employeurs. Le défi est de taille; l'avenir du Québec en dépend.